

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Nombre de membres

Séance du 22 avril 2026

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de convocation :
7 avril 2026

L'An deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Florence CAPITAIN, Gérard NIMSGERN, Séverine TROMPARENT, Martine NOWACZYK, Jean-Louis MANGIN, Jean-Pierre SINDONINO, Bruno BUYS, Virginie RAMEAU, Demba GARY, Céline PARIS, Céline PORTOLES,

Absents excusés : Serge SAUVAGERE, Clémence HARNIST (pouvoir à Séverine TROMPARENT), Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN

**DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU ET D'UN AGENT AU COMITE NATIONALE D'ACTIONS SOCIALES (CNAS) -
délibération n° 2026-30**

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires. Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne Madame Martine NOWACZYK comme déléguée représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale,
- désigne Madame Christelle GRISON comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Maire,

Pascal BARBERET